



L’an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

- | | | |
|--|-----------------------------|--------------------------|
| Mme AMOROS Elisabeth | M. GERAULT Jean-Pierre | M. PETTAVINO Jean-Pierre |
| Mme ARAGONES Claire | Mme GIRARD Nicole | Mme PIERI Julia |
| M. BATOUX Philippe | Mme GREGOIRE Sylvie | M. RIVET Jean-Philippe |
| M. BOREL Félix | M. JUSTINESY Gérard | M. SEBBAH Didier |
| M. CARLIER Roland | Mme LION-PESQUIES Christine | M. SILVESTRE Claude |
| Mme CATALANO-LLORDES Gaétane | M. MASSIP Frédéric | M. SINTES Patrick |
| M. COURTECUISSÉ Patrick | Mme MONFRIN Marie-Josée | Mme STELLA Aurore |
| Mme CRESP Delphine | M. MOUNIER Christian | M. VOURET Eric |
| M. DECHER Martine | Mme NALLET Christine | |
| M. DERRIVE Eric | M. NOUVEAU Michel | |
| Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse | Mme PAIGNON Laurence | |

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- | | |
|---------------------------------|--|
| Mme ANGELETTI Frédérique | ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre |
| M. ATTARD Alain | ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard |
| Mme AUDIBERT Danielle | ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre |
| Mme BASSANELLI Magali | ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth |
| M. BOURSE Etienne | ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse |
| Mme BUCHACA Sophie | ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe |
| Mme CLEMENT Marie-Hélène | ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick |
| Mme DAUPHIN Mathilde | ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland |
| M. JUNIK Pascal | ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine |
| M. LE FAOU Michel | ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole |
| M. LIBERATO Fabrice | ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe |
| Mme MILESI Véronique | ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude |
| Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse | ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane |
| Mme ROUX Isabelle | ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia |

Absents excusés :

- Mme BLANCHET Fabienne
 Mme JEAN Amélie
 M. KITAEFF Richard
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

- Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. ROUSSET André
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2025-015

DEVELOPPEMENT DURABLE – Révision des statuts du Parc
Naturel Régional du Luberon

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code de l’environnement ;*
- *Vu la Charte du PNR du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;*
- *Vu la délibération n°19-978 de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur prescrivant le lancement de la révision de la Charte du PNR du Luberon du 13 décembre 2019 ;*
- *Vu la délibération n° 2019CS44 du comité syndical du PNR du Luberon du 11 octobre 2019 portant sur le lancement de la révision de la charte ;*
- *Vu l’avis d’opportunité du Préfet de Région sur le périmètre de la révision de la charte du PNR du Luberon du 24 juillet 2020 ;*
- *Vu la délibération n° 2023CS01 du 7 février 2023 du comité syndical du PNR du Luberon adoptant la version révisée des statuts du syndicat mixte ;*
- *Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du PNR du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 30 juin 2023 constatant la révision des statuts du PNR du Luberon notamment son article 10 – Modification des statuts ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.*

Par délibération du 24 septembre 2024, le comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon a adopté la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du PNR du Luberon.

Les modifications sont les suivantes :

Article 2 – Le syndicat mixte du Parc conduit la révision de la Charte et contribue aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au renouvellement de classement. Ses domaines d’action sont [...] Il mène une activité agricole sur le site de la Thomassine (conduite des vergers et production de fruits).

Par courrier reçu le 27 novembre 2024, le PNR du Luberon informe que l’assemblée délibérante de LMV dispose d’un délai de trois mois, à compter de la réception dudit courrier, pour donner son avis sur cette révision des statuts.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du PNR du Luberon joints en annexe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 7 mars 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



